

REPUBLIQUE FRANCAISE
MOSELLE



Commune de **RODEMACK**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 septembre à 09 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie de Rodemack, sous la présidence de Monsieur Olivier KORMANN, Maire,

Membres Présents :

Olivier KORMANN, Jean-Michel THIRION, Christelle MAZZOLINI, Franck CZACHOR, Amélie AGGOUNI, Marie-Ange ANDRIEUX, Caroline BETHMONT, Yveline HERFELD, David KUCKLICK, Philippe LELONG, Fabien MARIEN, Maurice MACCHI, Chrystelle OMPHALIUS, Christian TEITGEN, Flor WALT.

Absents avec excuses :

- Aucun.

Caroline BETHMONT est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 20 Septembre 2023 - Date d'affichage de la convocation : 20
Septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

230923-1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Septembre 2023

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 septembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition :

15 voix pour

230923-2/ DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Ce point inscrit à l'ordre du jour n'a plus lieu d'être mis en discussion. Il est donc ajourné

230923-3/ ADJUDICATION DE LA CHASSE 2024/2033 – CONVENTION DE GRE A GRE POUR LES LOTS N°1, N°2 et N°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est informé des instructions réglementaires sur l'adjudication des lots de chasse communale pour la période du 02 février 2024 au 01 février 2033, et notamment le cahier des charges arrêté par le préfet de la Moselle.

Le Maire informe le conseil que la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) se réunira le 04 octobre 2023.

Après entretien avec les actuels locataires des lots de chasse N°1, N°2 et N°3, Monsieur Jean-Paul THIL (Lot N°1 & N°2), et Monsieur Philippe SCHWEITZER (Lot N°3) ont émis le souhait de renouveler leur bail de chasse pour la prochaine période 2024/2033 en faisant usage de leur droit de priorité, sous réserve de la connaissance du cahier des charges.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces locataires ont toujours fait preuve de bons comportements, qu'ils sont à jour des loyers de chasse, et que les relations avec les utilisateurs du ban communal, notamment des agriculteurs, ont été toujours de bonne facture.

En conséquence, le Maire propose d'accorder la priorité aux locataires sortants des lots de chasse N°1, N°2 et N°3, et par conséquent d'établir avec eux une convention de location de gré à gré, sous réserve de la validation de leur dossier de candidature par la 4C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la signature de la convention de gré à gré avec les locataires des lots de chasse N°1, N°2 et N°3,
- Charge Monsieur le Maire de signer les conventions sous couvert de la validation de la 4C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition :

15 voix pour

230923-4/ REMBOURSEMENT DE FRAIS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de rembourser à Madame Christelle MAZZOLINI, Adjoint au Maire, la somme de 100,00 € avancée par elle pour un achat urgent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition :

15 voix pour